



## REGLEMENT VIDE-GRENIER 1<sup>er</sup> MAI 2015

- Article 1** Cette manifestation est ouverte uniquement aux particuliers (2 fois par an au plus), s'étant fait inscrire avant le 20 Avril 2015, dans la limite des places disponibles, selon les modalités du dépôt de dossier et ayant reçu l'acceptation de l'USM Saint-Denis en Val section Football.
- Article 2** Elle débutera de 5h00 à 8h00, pour l'installation des participants et de 9h à 19h00 sans interruption pour le public. Les stands devront être pliés pour 20 heures au plus tard.
- Article 3** Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels. Toute personne qui expose au vide grenier s'engage sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels. Toute vente de produits alimentaires, d'objets et meubles neufs, et d'armes est interdite. Les enfants mineurs vendent sous la responsabilité de leurs parents.
- Article 4** L'USM Saint-Denis en Val section Football n'est pas responsable des objets, œuvres, marchandises exposés pendant la durée du vide-grenier, ni des vols ou d'éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir.
- Article 5** Les emplacements sont attribués par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée sur le site le jour de l'évènement.
- Article 6** Le prix de l'emplacement est fixé à 9 €. Les exposants pourront s'installer sur l'emplacement qui leur aura été attribué lors de leur arrivée au stade de Chemeau.
- Article 7** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide-grenier en cas de force majeure. Les exposants ne seront remboursés du prix de l'emplacement que si l'annulation est officiellement prononcée par les organisateurs.
- Article 8** Les véhicules, une fois déchargés seront dirigés vers les voies environnantes où ils pourront stationner. Aucun véhicule ne devra rester à côté des stands.
- Article 9** Des poubelles seront mises à disposition des exposants et visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux, ne laissez pas sur place vos invendus.
- Article 10** Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement et y avoir souscrit. A la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

## BULLETTIN D'INSCRIPTION vide grenier Jeudi 1er Mai 2015

Mme ( nom de jeune fille).....

Mr .....

Adresse .....

.....

.....

CP ..... Ville.....

Tél.....Portable.....

Email.....

Date.....

Signature

### CONDITIONS DE RESERVATION

#### L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet

Le bulletin d'inscription daté et signé

La copie recto verso de la carte d'identité

Un chèque à l'ordre de l'USM Saint-Denis en Val Section Football ou espèces